

NOUVEAUTÉS T2 2025Sujets abordés

- 1 Mesures annoncées par le gouvernement fédéral dans la dernière année
 - 1.1 Budget fédéral 2025
 - 1.2 Biens relatifs à l'incitatif à l'investissement accéléré (BIIA)
 - 1.3 Améliorations du programme de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE)
 - 1.4 Exigences de déclaration des organismes à but non lucratif (OBNL)







- 2 Rappel de mesures annoncées précédemment au fédéral
 - 2.1 Hausse du taux d'inclusion du gain en capital
 - 2.2 DPA accélérée sur les actifs qui améliorent la productivité
 - 2.3 DPA accélérée pour les logements construits expressément pour la location
 - 2.6 Règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF)





- 3 Mesures annoncées par le gouvernement du Québec dans la dernière année
 - 3.1 Instauration du crédit d'impôt pour la R-D, l'innovation et la précommercialisation (CRIC)
 - 3.2 Modernisation des crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)
 - 3.3 Retrait de l'indexation du seuil de masse salariale pour le FSS
 - 3.4 Prolongation du crédit d'impôt pour la transformation numérique de la presse écrite
 - 3.6 Déductions additionnelles relatives au transport en commun





- 3 Mesures annoncées par le gouvernement du Québec dans la dernière année (suite)
 - 3.7 Renforcement de la conformité fiscale à l'égard de biens étrangers (T1135 du Québec)
 - 3.9 Élargissement de l'obligation de détenir une attestation de RQ dans le secteur de la construction
 - 3.11 Modifications apportées à la liste des territoires pour les fins du crédit d'impôt pour investissement et innovation (C3i)





- 4 Rappel de mesures annoncées précédemment au Québec
 - 4.1 Abolition du crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience
 - 4.2 Règles sur les opérations déterminées
- 5 Autres points en rafale
 - 5.1 Prêt à un actionnaire et avantage au titre des intérêts
 - **5.2 Cryptomonnaie**
 - 5.3 Compte de dividende en capital (CDC)
 - 5.4 Rachat d'actions et impôt de la partie IV
 - 5.6 Assouplissement du programme des divulgations volontaires (PDV)





- 5 Autres points en rafale
 5.9 Crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires
- 6 Interprétations techniques d'intérêt
- 7 Jurisprudence d'intérêt
- 8 Points administratifs